

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2020

Lundi, le 3 août 2020, se tient à la Place des Fondateurs et à l'heure habituelle, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents: M. le conseiller Paul Pineault
 Mme la conseillère Sylvie Larouche
 M. le conseiller Germain Grenon
 M. le conseiller Philippe Dufour
 M. le conseiller Richard Sirois
 M. le conseiller André Dufour

M. Marc Lavoie, directeur des finances et adjoint administratif, assiste également à la séance.

201-2020

Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 août 2020.

1.0 PENSÉE.

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 3 AOÛT 2020.

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.1 Séance ordinaire du 6 juillet 2020.

3.2 Séance spéciale du 20 juillet 2020.

4.0 ADMINISTRATION:

4.1 Droits hydrauliques – Résolu – Mandat.

4.2 Vente de parcelle de terrain – Rue de Méribel – Autorisation de signatures.

5.0 TRANSPORT ROUTIER:

5.1 Asphaltage - Étude de soumissions.

5.2 Passerelle – Appel d'offres public – Autorisation.

5.3 Adoption du règlement # 504 (réfection du Rang 2).

6.0 HYGIÈNE DU MILIEU:

6.1 Aqueduc boulevard Martel – Appel d'offres public – Autorisation.

7.0 CORRESPONDANCE.

8.0 AFFAIRES NOUVELLES :

8.1 Développement Falardeau – Comptes rendu - Bilan

8.2 _____

8.3 _____

9.0 ACCEPTATION DES COMPTES.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 août 2020, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

202-2020 **Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020.**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

203-2020 **Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 20 juillet 2020, 19 h.**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 20 juillet 2020, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

204-2020 **Droits hydraulique – Résolu – Mandat.**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte de participer à 50 % des coûts d'un mandat à la firme *Raymond, Chabot, Grant Thornton*, pour la rédaction d'un mémoire dans le cadre du projet de loi n° 50, au coût de 8 500 \$ total, excluant les taxes, l'autre 50 % étant assumable par la MRC du Fjord-du-Saguenay. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

205-2020 **Vente de parcelle de terrain – Rue de Méribel – Autorisation de signatures.**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente d'une partie du lot 5 913 707 d'une superficie d'environ 784 mètres carrés situé sur la rue de Méribel au prix de 15 000\$ excluant les taxes et honoraires; incluant une clause d'obligation de construction d'une résidence à l'intérieur d'un délai de 18 mois; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

206-2020

Asphaltage – Étude des soumissions.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé à un appel d’offres public pour l’asphaltage de certains chemins publics ;

	Nombre de tonne estimé	
	Asphaltage	Couche correctrice
	(A)	(B)
Rang des Hirondelles	-	150
Rues de Banff et de Courmayeur	490	-
Chemin du 4 ^e Rang	-	300
Bleuetière	-	200

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

ENTREPRENEURS	Prix à la tonne soumis					
	1 Asphalte Henri Laberge		2 CAL		3 Construction Rock Dufour	
	A	B	A	B	A	B
Travaux ci-haut						
Rang des Hirondelles	-	150,22	-	183,68	-	201,21
Rues de Banff et de Courmayeur	151,93	-	195,35	-	212,70	-
Chemin du 4 ^e Rang	-	151,67	-	183,68	-	189,71
Bleuetière	-	156,41	-	183,68	-	201,21
TOTAL	173 761,70 \$		215 113,50 \$		231 559,50 \$	

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions reçues ont été jugées conformes;

CONSIDÉRANT les budgets disponibles et les prix à la tonne reçus.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne, conformément aux dispositions du Code municipal, la proposition du plus bas soumissionnaire conforme, soit :

- Asphalte Henri Laberge (217 673,70 \$ taxes incluses) :

	Rang des Hirondelles	Rues de Banff et de Courmayeur	Chemin du 4 ^e Rang	Bleuetière
Prix à la tonne				
- asphaltage	-	151,93	-	-
- couche d'usure	150,22	-	151,67	150,41
Nombre de tonne estimé	150	490	300	500
Coûts approximatifs de l'asphaltage	22 522,00 \$	74 445,70 \$	45 501,00 \$	75 205,00 \$

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères).

207-2020

Passerelle – Appel d'offres public – Autorisation.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon à procéder à un appel d'offres public pour des travaux de corrections à la culée supportant la passerelle de la Chute-aux-Galets. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

208-2020

Adoption du règlement #504 (réfection du Rang 2).

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le Règlement 504 ayant pour objet la réfection de l'infrastructure de route de l'extrémité ouest du boulevard St-David et d'une partie du chemin du 2^e Rang aux coûts de 655 000 \$ et d'autoriser un emprunt par billet de 655 000 \$ pour financer ce projet, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU**

RÈGLEMENT 504

Ayant pour objet la réfection de l'infrastructure de route de l'extrémité ouest du boulevard St-David et d'une partie du chemin du 2^e Rang aux coûts de 655 000 \$ et d'autoriser un emprunt par billet de 655 000 \$ pour financer ce projet.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite procéder à la réfection de l'infrastructure de route de l'extrémité ouest du boulevard St-David et d'une partie du chemin du 2^e Rang sur une distance d'environ 600 mètres;

CONSIDÉRANT que les fonds généraux de la municipalité sont insuffisants pour financer ces travaux et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour se procurer ladite somme;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt et d'utilité publics de procéder à la réfection de l'infrastructure de route de l'extrémité ouest du boulevard St-David et d'une partie du chemin du 2^e Rang;

CONSIDÉRANT qu'un dépôt et une présentation du projet de règlement ont été faits lors de la séance spéciale du 20 juillet 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance spéciale du conseil tenue le 20 juillet 2020.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu à l'unanimité que soit et est adopté le règlement portant le numéro 504 et il est par le présent règlement ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récité.

ARTICLE 2

Le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau décrète les travaux de réfection de l'infrastructure de route de l'extrémité ouest du boulevard St-David et d'une partie du chemin du 2e Rang, sur une distance d'environ 600 mètres, soit :

1.0 Réseau pluvial	
1. Ponceaux résidentiels 450mm	4 000 \$
2. Ponceaux résidentiels 750mm	7 000
Sous-total	<u>11 000 \$</u>
2.0 Structure de chaussée	
1. Sable MG-20	72 000 \$
2. MG-20	59 400
3. Enrobé bitumineux en deux couches	214 500
4. MG-20 pour nivellement des accotements	4 000
5. Camion 12 roues pour disposition du matériel	45 000
Sous-total	<u>394 900 \$</u>
3.0 Régie municipale	
1. Main d'œuvre	12 000 \$
2. Pelle hydraulique	31 300
3. Chargeur	27 500
4. Rouleau	16 500
Sous-total	<u>87 300 \$</u>
Somme partielle	493 200 \$
Imprévus (± 10%)	49 300
Somme partielle et imprévus	<u>542 500 \$</u>
Taxes nettes (± 5%)	27 100
Somme partielle et imprévus et taxes nettes	<u>569 600 \$</u>
Contingence (± 15%)	85 400
Total	<u><u>655 000 \$</u></u>

(*) Le tout telle que l'évaluation préparée par Vincent St-Pierre, ingénieur, de la firme Norda Stelo, jointe en annexe A, laquelle fait partie du présent règlement.

ARTICLE 3

Pour la réfection de l'infrastructure de route de l'extrémité ouest du boulevard St-David et d'une partie du chemin du 2^e Rang mentionnée à l'article 2, le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 655 000 \$ y compris les incidents, frais inhérents, contingences, honoraires professionnels, frais légaux, frais de financement et imprévus normaux.

ARTICLE 4

Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter par billets une somme maximale de 655 000 \$, remboursable en 10 ans.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une appropriation dans le présent règlement soit plus élevé que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

ARTICLE 6

Les billets, d'une valeur maximale de 655 000 \$ seront remboursés en 10 ans, seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général, pour et au nom de la municipalité et porteront la date de leur souscription.

ARTICLE 7

Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la municipalité.

ARTICLE 8

Les intérêts seront payables semestriellement. Les échéances en capital annuellement.

ARTICLE 9

Le conseil est autorisé à affecter à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement ou aux échéances en capital et intérêts en découlant toute contribution, revenus ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée au présent règlement.

ARTICLE 10

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu toutes les approbations requises et prévues par la loi.

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau tenue le 3^e jour du mois d'août 2020 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général.

CATHERINE MORISSETTE
MAIRE

DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

ANNEXE A

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID DE FALARDEAU		RÉFÉCTION DU CHEMIN DU DEUXIÈME RANG				
ÉVALUATION BUDGÉTAIRE DES COÛTS PROBABLES DE CONSTRUCTION						
ITEM	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL	
1.0	RÉSEAU PLUVIALE					
.1	Ponceau résidentiel 450mm (PEHD)	20	m	200,00 \$		4 000 \$
.2	Ponceau résidentiel 750mm (PEHD)	20	m	350,00 \$		7 000 \$
					Sous-total	11 000 \$
2.0	STRUCTURE DE CHAUSSÉE					
.1	Sable MG-20	3600	m ²	20,00 \$		72 000 \$
.2	MG20	1800	m ²	33,00 \$		59 400 \$
.3	Enrobé bitumineux en deux couches	3900	m ²	55,00 \$		214 500 \$
.4	MG20 pour nivellement des accotements	120	m ²	33,00 \$		4 000 \$
.5	Camion 12 roue pour disposition du matériel	500	h	90,00 \$		45 000 \$
					Sous-total	394 900 \$
3.0	RÉGIE MUNICIPALE					
.1	Main d'œuvre	240	h	50,00 \$		12 000 \$
.2	Pelle hydraulique	250	h	125,00 \$		31 300 \$
.3	Chargeur	250	h	110,00 \$		27 500 \$
.4	Rouleau	150	h	110,00 \$		16 500 \$
					Sous-total	87 300 \$
					Somme partielle	493 200 \$
					Imprévus (± 10%)	49 300 \$
					Somme partielle et imprévus	542 500 \$
					Taxes nettes (± 5%)	27 100 \$
					Somme partielle avec imprévus et taxes nettes	569 600 \$
					Contingence (± 15%)	85 400 \$
					Total	655 000 \$



Vincent St-Pierre
30484527
2020-07-20

Vincent St-Pierre, ing.
Norda Stelo
14 juillet 2020

209-2020

Aqueduc boulevard Martel – Appel d'offres public – Autorisation.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon à procéder à un appel d'offres public pour des travaux de corrections sur le réseau d'aqueduc sur une partie du boulevard Martel. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Correspondance:

- 1) Le 22 juin 2020, un communiqué de presse du gouvernement du Québec, informant la Municipalité de la mise sur pied d'un programme d'appel de projets d'infrastructures favorisant le vieillissement actif.
- 2) Le 6 juillet 2020, M. François Bonnardel, ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, informant la Municipalité de l'octroi d'une enveloppe budgétaire de 10 000 \$ échelonnée sur trois années visant la réfection du chemin de la Traverse.
- 3) Le 6 juillet 2020, M. François Bonnardel, ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, informant la Municipalité de l'octroi d'une enveloppe budgétaire de 15 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes.
- 4) Le 7 juillet 2020, Mme Julie Chiasson, de Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean, informant la Municipalité du lancement d'une campagne promotionnelle estivale à l'échelle régionale.
- 5) Le 15 juillet 2020, M. Marc-André Leblanc, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, informant la Municipalité qu'elle recevra 23 730 \$ du Programme de dotation spéciale de fonctionnement.

210-2020

Acceptation des comptes – Au 3 août 2020.

Il est proposé par par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le directeur des finances et adjoint administratif Marc Lavoie soit et est autorisé à en faire le paiement.

38602 - Club Quad aventure Valin	63,64 \$
38603 - Lagacé, Adélar/Tremblay, Rose-Yvonne	28,01
38604 - Tremblay, Bruno	20,44
38605 - Bell Canada	1 301,80
38606 - Commission des loisirs de Falardeau	179,45

38607 - Conseil régional de l'Environnement et de Développement durable	175,00
38608 - Dépanneur St-David enr.	399,63
38609 - Entrepôt céramique et plancher Serge Gauthier	6 837,41
38610 - Hydro Québec	398,81
38611 - Hydro Québec	6 805,78
38612 - Dépanneur St-David enr.	723,45
38613 - Gauthier, Éric	130,00
38614 - Gaudreault, Francis/Migneault, Geneviève	619,00
38615 - Bell mobilité inc.	493,72
38616 - Commission des loisirs de Falardeau	110,83
38617 - Hydro Québec	498,25
38618 - SSQ, Société d'assurance-vie inc.	7 683,48
38619 - Vidéotron S.E.N.C.	141,65
38620 - Bibliothèque municipale – Petite caisse	126,85
38621 - Dépanneur St-David enr.	611,09
38622 - Hydro Québec	5 603,80
38623 - Ministère du Revenu du Québec	683,35
38624 - Chevaliers de Colomb	6 000,00
38625 - Comité de la pêche blanche	1 500,00
38626 - JRM excavations	7 640,80
38627 - ADT Canada inc.	75,71
38628 - Allard, Francine	392,51
38629 - Archambault	240,92
38630 - Astus inc.	165,56
38631 - Autolook inc.	184,82
38632 - Batterie spécialité	68,99
38633 - Blackburn et Blackburn inc.	194,53
38634 - Boies, Caroline	80,46
38635 - Bouchard, Jocelyn	252,68
38636 - Caouette informatique inc.	49,44
38637 - Capitale gestion financière	31,80
38638 - Annulé	0,00
38639 - Annulé	0,00
38640 - Annulé	0,00
38641 - Annulé	0,00
38642 - Annulé	0,00
38643 - Annulé	0,00
38644 - Centre du Bricoleur (Le)	7 308,80
38645 - Centre du camion Procam Saguenay inc.	28,13
38646 - Comité de la pêche blanche	8 750,00
38647 - Communications Télésignal inc.	37,37
38648 - Constructo SEAO	672,80
38649 - Conseiller Forestier Roy inc.	5 691,26
38650 - Dépanneur St-David enr.	342,81
38651 - Devicom	51,30
38652 - Duchesne, Gaston, entrepreneur	3 452,13
38653 - Enviromax inc.	666,86
38654 - Eurofins Environex	1 274,80
38655 - Excavation Claude Larouche inc.	6 803,79
38656 - Extermination Tremblay et Lemieux inc.	187,42
38657 - Fonds d'information sur le territoire	85,00

38658 - Fournitures de bureau M.S.	369,05
38659 - F.Q.M.	490,08
38660 - Garda World	708,53
38661 - Gaudreault, Saucier, Simard, avocats	2 191,71
38662 - Gromec inc.	318,35
38663 - Groupe sports Inter plus	496,92
38664 - Groupe Ultima inc.	618,00
38665 - Hydro Québec	2 242,97
38666 - Info page inc.	102,33
38667 - Inter-Lignes	2 109,18
38668 - Javel Bois-Franc inc.	312,73
38669 - Kiliex	827,82
38670 - Lignes du Fjord inc.	2 983,60
38671 - Maîtres d'œuvre (1993) inc.	919,80
38672 - Marché Falardeau	10,98
38673 - Ministère du Revenu du Québec	24 762,42
38674 - Morissette, Catherine	30,23
38675 - MRC du Fjord-du-Saguenay	152 099,50
38676 - Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	235,69
38677 - Municipalité de Saint-Honoré	913,81
38678 - Nutrinor	164,87
38679 - Nutrite belle pelouse	1 149,75
38680 - Pièces d'autos Ste-Geneviève	58,21
38681 - Produits B.C.M. Itée	6 261,30
38682 - Les Produits B.C.C. inc.	3 572,04
38683 - Le Progès, Le Quotidien	2 034,49
38684 - Protection incendie Viking inc.	484,54
38685 - Quincaillerie Brideco Itée	270,19
38686 - Receveur général du Canada	9 985,68
38687 - Régie des matières résiduelles	2 184,43
38688 - R.M. Leduc et cie inc.	515,03
38689 - Robert Boileau inc.	1 913,41
38690 - Secuor inc.	58,60
38691 - Serrurier Y.C. Fillion inc.	15,99
38692 - Services Matrec	10 698,14
38693 - Services internet Sag-Lac Wimax inc.	195,35
38694 - SNC-Lavalin Gem Québec inc.	11 468,75
38695 - Société canadienne des postes	763,31
38696 - Station service Mercier et frères inc.	403,31
38697 - Usinage Z.M.M. inc.	57,48
38698 - Variétés L.C.R. inc.	189,70
38699 - WSP Canada inc.	2 630,72

Je, soussigné, directeur des finances et adjoint administratif, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Marc Lavoie
Directeur des finances et adjoint administratif

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20 h 47).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. MARC LAVOIE
DIRECTEUR DES FINANCES ET ADJOINT ADMINISTRATIF**